

POLITIQUE D'EFFICACITÉ DE CLUB

OBJECTIF DE LA POLITIQUE

Promouvoir une saine et franche émulation entre tous les clubs du District en permettant au District, par voie de concours, de reconnaître, par des marques d'appréciation, les clubs y participant.

RESPONSABILITÉ

Le cabinet du Gouverneur approuve cette politique et le président de la commission « Bottins et Efficacité du club », a le mandat de l'appliquer.

APPLICATION

1. Admissibilité :

Tous les clubs du district sont admissibles et sont automatiquement inscrits au concours.

2. Période du concours :

Du 1^{er} avril au 31 mars, sauf pour l'inscription des nouveaux officiers sur le Portal Lions (**15 avril**) la date d'échéance correspond à la date d'inscription établie par l'organisation du Congrès des membres au congrès du District U-3.

3. Marque d'appréciation :

Les marques d'appréciation offertes sont laissées à la discrétion du cabinet du Gouverneur et seront décernées lors du congrès annuel du District U-3.

4. Procédure :

Les clubs les plus efficaces sont ceux qui ont obtenu le pointage le plus élevé compte tenu des critères d'évaluation. Afin de permettre une certaine équité, certains critères d'évaluation sont établis pour les clubs suivants : St-Pierre & Miquelon Avenir, St-Pierre & Miquelon Doyen.

5. Récompense :

- a) Un prix sera attribué à chacun des présidents de clubs ayant accumulé le plus grand nombre de points dans sa zone respective. En parallèle un prix sera aussi attribué aux responsables des effectifs de club qui auront accumulé le plus grand nombre de points selon le critère d'évaluation 12 de ce document (Effectifs). Les parrains émérites (le plus grand nombre de parrainage) se verront aussi remettre une reconnaissance.
- b) Un prix sera remis au président (e) de la zone dont la zone aura accumulé la meilleure moyenne de points au prorata de ses clubs.
- c) Un prix sera remis au président (e) de la zone dont la zone aura accumulé la meilleure moyenne de points au prorata de ses clubs.

Les prix à être remis sont déterminés par le Cabinet.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1. Finances

Cotisations du District U-3 payées au plus tard le 31 octobre .	+50
Cotisations du District Multiple "U" payées au plus tard le 31 octobre .	+50
Facturation de l'Association internationale au 30 novembre dû inférieur à 50 \$ US (note 1)	+20

Note 1 : Selon les données apparaissant au dossier du club de l'Association internationale.

2. Réunions de zone (Par vidéo conférence ou en présentiel)

Question d'équité envers les plus petit Clubs, les responsables suivants : (Président, vice-président (EML), Secrétaire, EME, EMS et LCIF), présents à la réunion et proprement identifiés au niveau de l'international recevront 10 points jusqu'à concurrence d'un maximum de 40 points.

Les membres excédentaires peu importe leur position seront pris en compte selon la formule de pourcentage de participation établi en effectuant le calcul suivant :

$$\frac{\text{Nombre de Lions présents} - 4}{\text{Nombre de membres au 31 juillet} - 4}$$

Pour le club d'où provient le président de zone, le calcul est ajusté de la façon suivante

$$\frac{\text{Nombre de Lions présents} - 5}{\text{Nombre de membres au 31 juillet} - 5}$$

90% à plus :	+ 50 points
80% à 89% :	+ 45 points
70% à 79% :	+ 40 points
60% à 69% :	+ 35 points
50% à 59% :	+ 30 points
40% à 49% :	+ 25 points
30% à 39% :	+ 20 points
20% à 29% :	+ 15 points
10% à 19% :	+ 10 points
Plus grands que 0 et ≤ 9% :	+ 5 points

NB : Une feuille de présence doit être produite par le président de zone et/ou secrétaire pour confirmer les présences.

Faire parvenir aux responsables des concours.

concoursefficacite@districtu3.com

3. Rapport annuel des nouveaux officiers.

- Avoir signalé les nouveaux officiers du club sur le Portal Lions pour le **15 avril** **+50**

4. Bottin de club

- Faire parvenir au responsable de la commission le bottin du club pour le **30 novembre** (oblitération de la poste comme preuve et/ou envoi par courriel) **+20**
- 50 % du pointage du concours des Bottins est ajouté au concours Efficacité de club

5. Info-Lions du District U-3 (1^{er} avril au 31 mars)

Participation à la revue « INFO-LIONS » Par numéro : **+20**

6. Action Lions**Journée mondiale de la vue**

- Pour une activité tenue la journée **du 8 octobre**
(autre qu'un C.A. et/ou réunion régulière) **+50**
- Pour une activité tenue 5 jours avant ou après le 8 octobre
(autre qu'un C.A. et/ou réunion régulière) **+ 20**

7. Congrès du District

Inscriptions reçues pour la date limite prévue par le Congrès aux ateliers de (président, secrétaire, trésorier, animateur, chef de protocole, responsable des effectifs, marketing et président de zone).

20 points/personne maximum : 120

Inscriptions d'autres membres : 10 points/membre

Note: Pour les clubs de St-Pierre & Miquelon Avenir, St-Pierre & Miquelon Doyen, 40 points seront accordés au lieu de 20 pour un maximum de 120 points pour l'inscription aux ateliers de président, secrétaire, trésorier, animateur, chef de protocole, responsable des effectifs, marketing et président de zone.

Inscriptions d'autres membres : 20 points/membre

Les animateurs d'ateliers sont considérés « Autres membres »

8. Contributions

Les contributions doivent être remises et mentionnées au rapport mensuel d'activités et/ou remises au district U-3 pour le **31 décembre** pour participer aux remises de médailles :

L.C.I.F.	+50
L.C.F.	+50
F.C.L.Q.	+50

9. Visite officielle du Président de zone+

Pour les présences réelles (membres Lions présents lors de la visite), **mentionnées sur le rapport d'activités du club.**

90% et plu	+40
80% à 89%	+30
70% à 79%	+20
60% à 69%	+10

10. Visite officielle du Gouverneur

Pour les présences réelles (**membres Lions** présents lors de la visite), **mentionnées sur le rapport d'activités du club.**

90% et plus	Idem que point 10
80% à 89%	
70% à 79%	
60% à 69%	

11. Interclubs

a) Activités interclubs

- Participation à une activité régulière entre membres de club
(Exemple : Souper ou déjeuner régulier du mois- Participation d'au moins 3 membres)

50 points/activité Maximum 100

b) Activités de représentations :

- Participation à une activité Lions organisée par un autre club Lions (Exemple : souper anniversaire, souper de crabes, souper moules, tournoi de golf, etc.)

10 points par membre/activité Maximum 100

c) Participation à un projet commun (collecte de fonds ou don pour les œuvres)

- Organisé par 2 clubs ou plus (ensemble) **50 points/activité Maximum 100**

Note : Pour les clubs de St-Pierre & Miquelon Avenir et St-Pierre & Miquelon Doyen, les points accordés seront la moyenne obtenue par tous les autres Clubs du District.

12. Effectifs du 1^{er} avril au 31 mars

Club qui maintient le nombre de membres détenus en date du 1^{er} avril **50 points**

Note : Un membre décédé n'est pas considéré comme un membre radié

Pour tous les clubs

Clubs de 5 à 19 membres (classe 1)	points par nouveau membre	30
Clubs de 20 à 29 membres (classe 2)	points par nouveau membre	25
Clubs de 30 membres et plus (classe 3)	points par nouveau membre	20

La classe est déterminée le 1^{er} avril **+ xx**

13. Levées de fonds

Toutes levées de fonds organisées par un Clubs Lions

(Exemple : Bingo, loteries ou autres activités similaires) **10 points/activité** **Maximum 250**

14. Utilisation du WEB (site web ou une page Facebook)

Les informations sont vérifiées sur le site du District U-3

Les clubs qui ont une page web ou Facebook doivent la maintenir active en publiant régulièrement du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante. La liste de ces clubs est disponible sur le site web du District U-3 et servira à calculer les points.

Veuillez noter qu'aucun point ne sera attribué aux clubs qui ne mettent pas à jour leur page.

Il est également très important d'inscrire votre club sur le site du District U-3 pour que votre participation soit prise en compte.

20 points/par publication **Maximum 120**

15. Formation en ligne

- Chaque cours réalisé donnera 10 points au club du membre. **Maximum 250**

La compilation est réalisée par le Coordonnateur EML District U-3.

16. Branche de club ou création d'un club Léo ou club spécialisé ou club traditionnel

Le club parrain de la création d'une branche de club ou d'un club Léo, d'un club spécialisé, d'un club traditionnel se verra attribuer un pointage de 10 points par membre de la nouvelle branche ou du nouveau club.

Maximum 100

17. Activités et/ou dons reliés aux 9 causes suivantes supportées par LCIF :**50 points/par action, Maximum 450 points**

- **Malnutrition** : Collecte de denrées, préparation et/ou distribution de repas, dépannage alimentaire, paniers de Noël, dons aux banques alimentaires.
- **Santé oculaire** : Aide à l'achat de lunettes, examen de la vue, collecte de lunettes usagées, don pour soins oculaires, dépistage des troubles de la vue.
- **Diabète** : Sensibilisation, aide à l'achat d'équipement, journée de dépistage, camp pour jeunes diabétiques, etc.
- **Jeunesse** : Aide à la participation à un camp, activités éducatives, sportives, scolaires, dépistage des troubles de la vue, concours affiches de la paix.
- **Cancer infantile** : Aide aux patients et à leur famille, aide à l'organisation ou l'équipement, sensibilisation, etc.
- **Environnement** : Plantation et entretien d'arbres, nettoyage et restauration de l'environnement, entretien des sentiers, berges, des forêts, de parcs, sensibilisation, recyclage et traitement des déchets.
- **Secours aux sinistrés** : Aide aux victimes de catastrophes, ouragans, inondations, incendies et autres.
- **Humanitaire** : Efforts pour améliorer la vie des personnes vulnérables pour causes de maladie, handicapées, âgées ou situations familiales.
- **Santé mentale et bien-être** : Prévention du suicide, maladies mentales et autiste.

***Par souci d'équité, les activités qui ne sont pas déclarées à temps,
ne peuvent être compilées.***